



CNDS
CENTRE NATIONAL
POUR LE
DÉVELOPPEMENT
DU SPORT

N° projet

Réservé au CNDS

DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION D'ÉQUIPEMENT SPORTIF

ENVELOPPE CONCERNÉE:

- Territoires carencés
- Mise en accessibilité
- Politique contractuelle
- Sinistres
- Plan Outre-Mer et Corse
- Héritage 2024

INFORMATIONS ADMINISTRATIVES ET FINANCIÈRES

A. INFORMATIONS ADMINISTRATIVES

1-SITUATION GEOGRAPHIQUE DE L'ÉQUIPEMENT

Commune (<i>Lieu d'implantation de l'équipement</i>)	
Département (intitulé et n°)	
Région	

2-IDENTIFICATION DU PORTEUR DU PROJET

Nom du porteur de projet	
Adresse du porteur de projet (à laquelle doivent être adressées les correspondances)	
Statut du porteur de projet	
Date de délibération correspondant au projet	
N° SIRET	

3- LOCALISATION PRÉCISE DE L'ÉQUIPEMENT PROJÉTÉ

(ADRESSE)	
-----------	--

4- DESCRIPTION SOMMAIRE DE L'OPÉRATION (NATURE DES TRAVAUX)

--

5- SITUATION JURIDIQUE DU TERRAIN OU DES BATIMENTS CONCERNES

Le porteur de projet est-il propriétaire du terrain ou des bâtiments ?

O/N

Si **non**, titre d'occupation :

nature

Durée

6- CRITERE D'ELIGIBILITE

Pour être éligible à l'enveloppe « Territoires carencés », le projet devra répondre à 2 critères cumulatifs : QPV ou ZRR + projets situés dans un bassin de vie et en situation de sous-équipement (carence à justifier).

Critère n°1

- Quartier Prioritaire de la Ville (QPV) et environs immédiats
- Zone de Revitalisation Rurale (ZRR)

O/N

O/N

Critère n°2

- Projet situé en Zones Carencées (niveau Bassin de Vie)

O/N

Si oui *Commentaire*

- Mise en accessibilité

O/N

Si oui *Commentaire*

- Rénovation d'un équipement sinistré

O/N

Si oui *Commentaire*

- Politique contractuelle (contrats État-collectivités territoriales)

O/N

Si oui *Commentaire*

7-UTILISATION DE L'EQUIPEMENT (ASSOCIATIONS, SCOLAIRES ETC.)

Cette présentation succincte sera complétée par une **note d'opportunité** décrivant l'intérêt de cet équipement pour le développement de la pratique sportive organisée par les clubs agréés (en s'appuyant sur le recensement des clubs susceptibles de l'utiliser, et en mettant en évidence le besoin d'un tel équipement au regard des équipements comparables sur le bassin de vie).

B. INFORMATIONS FINANCIÈRES ET JURIDIQUES

1-L'OPERATION RELEVE D'UNE PROCEDURE DE SUBVENTION SPECIFIQUE

Financement d'études préalables pour opération contractualisée

O/N

2-COUT TOTAL DE L'OPERATION

(H.T. pour les collectivités locales, T.T.C. pour les associations)

Montant

€

MONTANT SUBVENTIONNABLE (dépenses éligibles) :

*Travaux de construction ou de rénovation	Montant	€
*Travaux de mise en accessibilité	Montant	€

3-PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL*(fournir une copie des décisions attributives de subventions déjà intervenues)*

*Participation du Conseil régional	Montant	€
*Participation du conseil général	Montant	€
*Autres concours (fonds européens, fédération etc)	Montant	€
*Participation du porteur de projet	au minimum 20% du coût total	Montant €

* **Participation attendue du CNDS** **≤ à 20% de la dépense subventionnable de l'opération sauf dérogation pour l'Outre-mer et au titre de la mise en accessibilité sur justificatifs (courrier ou note explicative)**

IMPORTANT : Le taux moyen cible pour ces financements est de 20 % d'un plafond subventionnable déterminé par le comité de programmation du CNDS et par type d'équipement.

- Hors travaux de mise en accessibilité	Montant	€
- Au titre des travaux de mise en accessibilité	Montant	€

N.B. : Ne concerne que les projets de rénovation

4A-NATURE JURIDIQUE DU PROJET (POUR LES COLLECTIVITES TERRITORIALES UNIQUEMENT)

Montage juridique (MOP, PPP, Délégation de service public...) :

4B-GESTION PREVUE DE L'EQUIPEMENT (POUR LES COLLECTIVITES TERRITORIALES UNIQUEMENT)

Gestion (régie, concession, DSP...) :

5- ECHEANCIER PREVISIONNEL DES TRAVAUX :

- date prévisionnelle de début des travaux : / /
 - la date prévisionnelle de fin des travaux : / /

C. CARACTERISTIQUES PHYSIQUES ET SPORTIVES DE L'EQUIPEMENT**1-L'OPERATION CONCERNE :**

- **Une installation⁽¹⁾ sportive nouvelle** O/N
*Si oui, se reporter à la **fiche création d'installation**, pour cela il convient de prendre contact avec les services déconcentrés de l'Etat chargés des sports, afin de compléter les **Caractéristiques Physiques et Sportives de l'installation projetée***
- **Une installation* sportive existante** O/N
Si oui, indiquer le numéro de l'installation RES : Numéro Installation RES :

2-IDENTIFICATION DES EQUIPEMENTS* CONCERNES PAR LES TRAVAUX

*Un équipement est dédié à une pratique sportive. Il peut y avoir plusieurs équipements identiques au sein d'une installation sportive. Ex : court de tennis, terrain de basket, circuit de VTT, baignade aménagée...

- **Création d'un ou plusieurs équipements sportifs au sein de l'installation** O/N
*Se reporter à la **fiche création d'équipement**, pour cela il convient de prendre contact avec les services déconcentrés de l'Etat chargés des sports afin de compléter les **Caractéristiques Physiques et Sportives de l'équipement projeté***
- **Les travaux concernent l'ensemble des équipements sportifs de l'installation** O/N
Si oui, préciser la nature des travaux

Type de travaux

Description des travaux		
➤ Les travaux concernent certains des équipements sportifs		O/N <input type="checkbox"/>
<i>Si oui préciser pour chaque équipement concerné</i>		
Numéro équipement RES		
Type de travaux		
Description des travaux		
Numéro équipement RES		
Type de travaux		
Description des travaux		
Numéro équipement RES		
Type de travaux		
Description des travaux		
3- Acquisition de matériel lourd pour la pratique handisport et sport adapté		O/N <input type="checkbox"/>
<i>Si oui, indiquer le numéro de l'installation RES à laquelle seront affectés ces matériels</i>		
Numéro installation RES		
Type de matériel		

D. PIECES TRANSMISES

• Délibération de l'organe compétent : (Conseil municipal, assemblée générale etc.) approuvant le projet et sollicitant une subvention auprès du CNDS	O/N <input type="checkbox"/>
• Plan de financement prévisionnel	O/N <input type="checkbox"/>
• Attestation de propriété ou copie du titre d'occupation du terrain ou des bâtiments	O/N <input type="checkbox"/>
• Devis estimatif détaillé de l'opération ou tranche d'opération	O/N <input type="checkbox"/>
• Lettre du porteur de projet demandant la subvention	O/N <input type="checkbox"/>
• Attestation du porteur du projet certifiant que le projet pour lequel la subvention est demandée n'a reçu aucun commencement d'exécution et s'engageant à ne pas commencer l'exécution du projet avant que son dossier ne soit déclaré ou réputé complet	O/N <input type="checkbox"/>
• Note d'opportunité du porteur de projet décrivant l'intérêt de l'équipement pour le développement de la pratique sportive organisée par les associations et les clubs agréés et comportant les justificatifs concernés par les critères d'éligibilité de l'enveloppe « territoires carencés » (cf Point 6)	O/N <input type="checkbox"/>
• Dossier technique (plans des ouvrages projetés, coupe, notice descriptive...) Pour les travaux comportant une demande au titre de l'accessibilité, liste des travaux et aménagements de mise en accessibilité permettant leur identification et leur localisation et l'estimation du coût de ces travaux.	O/N <input type="checkbox"/>
• Autorisations administratives le cas échéant (permis de construire...)	O/N <input type="checkbox"/>
• Attestation d'engagement ou de possession d'un défibrillateur	O/N <input type="checkbox"/>
• RIB / SEPA	O/N <input type="checkbox"/>
➤ SI LE PORTEUR DU PROJET EST UNE COLLECTIVITE :	
• Convention avec les associations sportives ou une attestation comportant un planning d'utilisation par les associations	O/N <input type="checkbox"/>

➤ **SI LE PORTEUR DU PROJET EST UNE ASSOCIATION :** *(si ces documents ne sont pas déjà en possessions des services déconcentrés de l'Etat)*

- Statuts avec copie de la publication au J.O ou du récépissé de la déclaration à la préfecture, O/N
- Liste des personnes chargées de l'administration de l'association *(composition du conseil, du bureau. ...)*
- Bilans financiers des deux derniers exercices approuvés et signés accompagnés des rapports

➤ **POUR LA RÉNOVATION DES ÉQUIPEMENTS SINISTRÉS :**

- Justificatifs du remboursement par les assurances de l'équipement sinistré, ou documents attestant que l'équipement n'est pas assuré O/N

- Attestation certifiant que l'association est en règle au regard de l'ensemble des déclarations sociales et fiscales ainsi que des cotisations et paiements correspondants O/N

IMPORTANT : ce dossier doit être déposé auprès des **services déconcentrés chargés des sports**, le niveau régional étant responsable de sa transmission au CNDS (structure centrale)

Une fois le dossier complet et à condition qu'il concerne une opération éligible aux financements du CNDS, le porteur de projet se verra délivrer un accusé de réception d'une durée de 9 mois, ne valant pas promesse de subvention et autorisant le démarrage des travaux.

IDENTITE DU REPRESENTANT LEGAL DU PORTEUR DE PROJET (MAIRE, PRESIDENT ...)

Nom	
Prénom	
Qualité	
N°	Libellé de la voie
Code postal	
Ville	
Téléphone	
Télécopie	
Courriel	

IDENTITE DE LA PERSONNE RESSOURCE AUPRES DE LAQUELLE LES INFORMATIONS PEUVENT ETRE VERIFIEES OU COMPLETEES

Nom	
Prénom	
Qualité	
N°	Libellé de la voie
Code postal	
Ville	
Téléphone	
Télécopie	
Courriel	